

Sur motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, un comité spécial est institué aux fins de dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent composer les comités permanents de la Chambre sous le régime de l'article 65 du Règlement, ledit comité se composant de messieurs Balcer, Churchill, Habel, Pallett et Peters.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, propose,—que M. Jacques Flynn, député de la circonscription électorale de Québec-Sud, soit nommé président des comités pléniers.

La motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, M. Charles Edward Rea, député du district électoral de Toronto-Spadina, est nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

Du consentement unanime, sur motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, il est ordonné,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à demain, à deux heures et demie de l'après-midi, et que les dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement soient suspendues à cet égard.

M. l'Orateur informe la Chambre que le gouverneur en conseil avait nommé le lieutenant-colonel David Vivian Currie, V.C., au poste de sergent d'armes à la Chambre des communes.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Rapport (en français et en anglais) des délibérations de la Commission de la régie intérieure de la Chambre des communes pour la période allant du 15 janvier 1959 au 14 janvier 1960, selon les dispositions de l'article 81 du Règlement.

Par M. l'Orateur,—Rapport (en français et en anglais) du directeur général des élections en date du 11 janvier 1960, présenté en conformité de l'article 58 de la Loi électorale du Canada, chapitre 23 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. l'Orateur,—Rapport (en français et en anglais) du Bibliothécaire parlementaire, selon l'article 120 du Règlement, dont voici la teneur:

A l'Honorable Président de la Chambre des Communes,

Le Bibliothécaire du Parlement par intérim a l'honneur de soumettre le rapport suivant pour l'année 1959.

Le 30 septembre 1959, M. Francis A. Hardy a pris sa retraite après avoir servi la bibliothèque pendant quarante ans avec loyauté et distinction. M. Hardy entra au service de la bibliothèque en 1919, devint bibliothécaire adjoint en 1936 et fut nommé bibliothécaire parlementaire en 1944. Son absence sera vivement ressentie. A une réunion du Comité mixte sur la